

Cour des comptes



**Budget annexe
Publications officielles et
information administrative**

**Note d'analyse de
l'exécution budgétaire**

2014

Publications officielles et information administrative

Programme 623 - Edition et diffusion

Programme 624 - Pilotage et activité de développement des publications

	LFI	Crédits ouverts	Exécution
AE	215,03 M€	223,05 M€	190,20 M€
CP	202,57 M€	206,68 M€	177,10 M€

Plafond d'emplois en ETPT	ETPT exécutés	Opérateurs : plafond d'emplois	Opérateurs : ETP exécutés
829	743	-	-

Recettes	Solde de l'exercice
197,32 M€	20,19 M€

Synthèse

Les dépenses de 2014 et la gestion des crédits

Présentation de la mission

La mission *Publications officielles et information administrative* est un budget annexe géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA), dont les principales missions sont la diffusion légale, l'édition publique et l'information administrative.

En 2014, la mission était articulée autour de deux programmes : le programme 623 - *Edition et diffusion*, qui couvrait les activités productives de la DILA (édition, imprimerie, fourniture de services numériques et de renseignement téléphonique), et le programme 624 - *Pilotage et activité de développement des publications*, qui concernait les activités commerciales (gestion des ventes, développement de la dématérialisation, innovation et stratégie).

Cette maquette budgétaire évolue cependant en 2015 à des fins de simplification et de meilleure gestion des crédits, notamment pour faciliter la fongibilité entre les crédits de fonctionnement et d'investissement. Selon le CBCM auprès du Premier ministre, ces modifications facilitent la lisibilité et l'analyse de la structure de la dépense. Néanmoins, s'agissant d'un budget annexe, ce schéma pose la question de son articulation avec l'esprit et la lettre de la LOLF, notamment son article 7, ce qui pourrait justifier, à terme, l'unification des deux programmes.

Les tendances de l'exécution budgétaire

Les crédits budgétaires ouverts pour 2014 étaient de 223,05 M€ en AE et de 206,68 M€ en CP. Le taux d'exécution s'est élevé à 85,27 % en AE (190,20 M€) et à 85,69 % en CP (177,10 M€). Il n'y a donc pas eu de tension particulière dans l'exécution des dépenses, mais les dépenses d'investissement sont restées très en-deçà des prévisions, leur taux d'exécution n'ayant été que de 25,98 % en AE et de 27,49 % en CP.

Les principaux postes de dépense de la mission ont été ceux du personnel (72,79 M€), de la sous-traitance de prépresse et d'impression, confiée à la SACIJO (société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels, 44,37 M€), ainsi que des travaux d'entretien et de réparation (18,3 M€), des rémunérations et honoraires d'intermédiaires

(7,02 M€) et des immobilisations (immobilier, appareil de production, informatique, 4,81 M€).

Ce budget annexe a, par ailleurs, enregistré des recettes se montant à 197,32 M€. Elles s'inscrivent donc dans une tendance de diminution, comme cela avait été le cas ces deux dernières années (210,75 M€ en 2012 et 201,05 M€ en 2013). Elles ont, cependant, permis de dégager un excédent de 20,19 M€, qui n'est pas reversé au budget général mais qui apparaît dans les comptes de l'Etat puisqu'il vient abonder un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Appréciation d'ensemble

Régularité

L'exécution budgétaire de la mission a été régulière, sans sous-estimation ou sur-calibrage de crédits en LFI 2014, l'importante sous-exécution des dépenses d'investissement s'expliquant par la non-réalisation de certains projets.

Performance

La démarche de performance est prise en compte par l'ensemble de la DILA et ses objectifs l'aident dans sa programmation budgétaire ainsi que dans l'évaluation de sa gestion. Cependant, même si la plupart des crédits de la mission sont, directement ou indirectement, associés aux indicateurs de la mission, les instructions gouvernementales et les attentes des usagers influencent tout autant la budgétisation que la performance.

Soutenabilité budgétaire

La trajectoire budgétaire est apparue soutenable, l'exécution ayant été inférieure aux plafonds du budget triennal 2013-2015.

Les recommandations de la Cour

Le suivi des recommandations formulées au titre de la gestion 2013

La recommandation sur la rectification des écritures comptables n'a pas été mise en œuvre. Quant à celle sur le projet SCOP, elle a été abandonnée en raison des défaillances du prestataire.

Les recommandations formulées au titre de la gestion 2014

Recommandation n° 1 : rectifier les écritures comptables relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor ;

Recommandation n° 2 : engager, dès les résultats de l'audit de la DISIC, la mise en place d'un nouveau système budgétaire, comptable et commercial intégrant, notamment, des fonctions de comptabilité analytique.

Sommaire

SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION	7
I - Les dépenses de l'exercice et la gestion des crédits	8
A - Les spécificités du budget annexe	8
B - Une exécution sans tension particulière mais en-deçà des prévisions	10
C - Une programmation réaliste des crédits	12
D - Le bon pilotage de la gestion des crédits.....	13
E - Une exécution 2014 conforme aux plafonds du budget triennal 2013-2015.....	14
II - Les grandes composantes de la dépense	15
A - La poursuite des efforts sur la masse salariale et la gestion des emplois	15
B - Des efforts maintenus pour contenir les dépenses de fonctionnement	17
C - La faible exécution des dépenses d'investissement.....	18
III - Appréciation d'ensemble : régularité, performance et soutenabilité budgétaire.....	20
A - Une exécution budgétaire sans irrégularité	20
B - Une démarche de performance élaborée et nécessairement incomplète	21
C - Une trajectoire budgétaire soutenable mais un fort degré de rigidité des dépenses de fonctionnement.....	24
IV - Les recommandations de la Cour	25
A - Le suivi des recommandations formulées par la Cour au titre de la gestion 2013	25
B - Les recommandations formulées au titre de la gestion 2014.....	27
ANNEXE.....	28

Introduction

La mission *Publications officielles et information administrative* est un budget annexe rattaché aux services du Premier ministre. Elle est placée sous l'autorité du secrétaire général du Gouvernement et gérée par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière est garante de l'accès au droit, notamment par la diffusion de l'ensemble des données dont la publication est obligatoire, la conception et le fonctionnement de services d'information, l'édition et la diffusion de publications.

En 2014, la mission était composée de deux programmes : le programme 623 - *Edition et diffusion*, qui couvrait les métiers historiques de la DILA, dont l'édition et l'imprimerie, ainsi que la fourniture de services numériques et de renseignement téléphonique, et le programme 624 - *Pilotage et activité de développement des publications*, qui regroupait les activités de gestion des moyens, le développement de la dématérialisation, la gestion des ventes, l'innovation et la stratégie.

Pour favoriser le pilotage des dépenses de personnel et la bonne utilisation des crédits de fonctionnement et d'investissement, jusqu'à lors répartis sur les deux programmes, l'architecture budgétaire évolue en 2015. Le programme 623 regroupe désormais les crédits concourant aux activités relevant du cœur de métier de la DILA (imprimerie, documentation, action commerciale, maintenance des outils de production, etc.) et le programme 624 couvre les missions de soutien de la DILA (dépenses de personnel, gestion des moyens, communication).

Les crédits exécutés de la mission se montent à plus de 190 M€ en AE (soit un taux moyen d'exécution d'un peu plus de 85 %) et à quelque 177 M€ en CP (soit un taux moyen d'exécution de près de 86 %). Ces taux s'expliquent essentiellement par le fait que les dépenses d'investissement ont été très faiblement exécutées (près de 26 % en AE et plus de 27 % en CP). Quant aux recettes, elles se montent à 197 M€, soit une nouvelle baisse de 4 M€ par rapport à 2013. Pour sa part, l'excédent a légèrement dépassé les 20 M€, en baisse de 6 M€ par rapport à 2013.

La tendance à la baisse des recettes impose à la DILA de trouver de nouvelles ressources, que la problématique de l'administration électronique pourrait lui offrir par la facturation de ses services aux ministères mettant en place des services numériques aux usagers. Historiquement imprimeur de l'Etat, elle devrait conforter son positionnement interministériel sur les sujets informatiques et le service rendu aux usagers par l'élaboration de démarches « intelligentes ».

I - Les dépenses de l'exercice et la gestion des crédits

A - Les spécificités du budget annexe

1 - Entre comptabilité générale et comptabilité budgétaire

Le budget annexe *Publications officielles et information administrative* mêle une logique de comptabilité commerciale et une logique budgétaire publique. Ainsi, la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale sont deux parties du module de comptabilité de l'application financière de la DILA et sont alimentées, d'une part par l'ordonnateur et, d'autre part par le comptable.

Pour les dépenses, les engagements sont comptabilisés dans le module comptabilité au moment de leur validation dans l'application par le département des finances de la DILA. La comptabilité générale, tenue en droits constatés, est servie au moment de la liquidation de la dépense, puis au stade du règlement. La comptabilité budgétaire est automatiquement servie au moment du décaissement pour la consommation de crédits de paiement par le service facturier.

Pour les recettes, la facturation fait l'objet d'une prise en charge en droits constatés dans la comptabilité générale. Le suivi budgétaire est réalisé hors application et basé sur le rattachement des encaissements aux factures concernées.

La DILA avait prévu la mise en place d'une comptabilité analytique dont la méthodologie avait été validée par le secrétariat général du Gouvernement le 24 décembre 2013. Sa modélisation dans le nouveau système d'information de gestion devait permettre d'automatiser et de fiabiliser les processus de comptabilité analytique et de doter la DILA d'outils d'analyse et de pilotage plus performants. Cependant, le projet SCOP s'est interrompu et la comptabilité analytique n'a pas encore pu être déployée. Il conviendra toutefois de veiller à ce qu'elle puisse se mettre en place dans les meilleurs délais car elle peut constituer une aide précieuse pour le pilotage des activités de la DILA, surtout en des temps où les recettes s'effritent et où il importe de trouver des ressources de substitution aussi rentables que possible.

2 - Les améliorations du « compte client »

Tableau n° 1 : Evolution des RAR et des VAI depuis 2010

en €	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
RAR	42 037 718	35 602 945	28 405 690	27 146 673	23 329 762
VAI	8 238 616	5 897 286	2 417 863	2 158 413	1 713 180

Source : DILA

Depuis 2009, le département comptable de la DILA a déployé d'importants efforts pour recouvrer les créances. Au 31 décembre 2014, les restes à recouvrer (RAR) se montaient à 23,33 M€ et les valeurs en attente d'imputation (VAI), paiements reçus mais non rapprochés aux factures, s'élevaient à 1,71 M€.

Après avoir assez fortement diminué entre 2010 et 2012, les RAR et les VAI avaient stagné entre 2012 et 2013. En 2014, les RAR et les VAI ont repris leur baisse.

En 2014, les taux de recouvrement ont continué de s'améliorer, notamment de près d'un point concernant l'exercice courant, le taux de recouvrement net passant de 90,81 % au 31 décembre 2013 à 91,67 % au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, 31 874 RAR d'un montant compris entre 0,01 € et 1 € ont été admis en non-valeur, pour un montant total de 1 765,78 €. En outre, en 2014, 127 077 actes de poursuites ont été envoyés aux débiteurs de la DILA.

3 - Le fragile équilibre entre les recettes et les dépenses

Le résultat d'exploitation du budget annexe en 2014 est de 24,99 M€ (cf. tableau en annexe). Réduit du montant des acquisitions immobilières, à hauteur de 4,80 M€, il en résulte un excédent de 20,19 M€, en baisse de 22,79 % par rapport à l'année 2013, dont l'excédent était de 26,15 M€. L'appellation « augmentation du fonds de roulement » renvoie au dépôt sur le compte du Trésor de la DILA

Par ailleurs, les recettes ont continué leur érosion puisqu'elles ont été de 197,32 M€, soit une baisse de 1,86 % par rapport à 2013, où elles s'élevaient à 201,05 M€ mais où elles avaient, déjà, et pour la première fois, été inférieures à la prévision de la loi de finances initiale. Les recettes d'annonces ont représenté près de 93 % des recettes globales, pour un montant de 183,25 M€.

Il convient de noter que l'année 2014 était une année électorale, ce qui entraîne une baisse des dépenses des collectivités locales et, partant,

une diminution des recettes du BOAMP, qui, à hauteur de 85,63 M€ (en recul de 9,5 M€ par rapport à 2013), représente une part importante des recettes de la DILA.

En conclusion, si la DILA a, depuis sa création, toujours connu une situation excédentaire, cet excédent est en diminution constante depuis 2011 en raison de la baisse continue des recettes. Le niveau des dépenses reste contenu, même en 2014, en dépit du transfert d'activités. Il importera donc de veiller au respect de la règle d'équilibre global entre les recettes et les dépenses, notamment par le biais des télé-procédures. C'est ainsi qu'elle pourrait gagner à voir son positionnement interministériel conforté sur le développement de son offre de services facturés en matière d'administration électronique, notamment pour ce qui touche l'élaboration de démarches « intelligentes » dans le domaine du service rendu aux usagers.

B - Une exécution sans tension particulière mais en-deçà des prévisions

Tableau n° 2 : Synthèse des crédits initiaux, des mouvements de crédits et des crédits consommés

en €	Programme 623		Programme 624		Mission	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
LFI	112 415 341	102 215 341	102 610 958	100 357 328	215 026 299	202 572 669
LFR						
Total des mouvements de crédits, dont :						
<i>reports</i>	3 751 682	2 193 000	4 210 255	1 854 000	7 961 937	4 047 000
<i>virements</i>						
<i>transferts</i>	3 751 682	2 193 000	4 210 255	1 854 000	7 961 937	4 047 000
<i>décrets d'avances</i>						
<i>répartition dépenses</i>						
<i>accidentelles</i>						
<i>annulations</i>						
Fonds de concours et attributions de produits	56 779	56 779			56 779	56 779
Total des crédits disponibles	116 223 802	104 465 120	106 821 213	102 211 328	223 045 015	206 676 448
Crédits consommés	105 018 995	91 028 440	85 177 015	86 070 877	190 196 010	177 099 317

Source : DILA

L'exercice 2014 ne fait pas ressortir de dérive des dépenses par rapport aux crédits prévus en LFI. La budgétisation initiale a, dans l'ensemble, été respectée, les taux d'exécution en AE et en CP tournant aux alentours de 85 %. Ces résultats sont comparables à ceux de l'année 2013, dont les taux étaient de 87 % en AE et de 81 % en CP.

La consommation de crédits, qui s'est montée à 190,20 M€ en AE et 177,10 M€ en CP, est restée en retrait de près de 32,85 M€ en AE et de 29,58 M€ en CP par rapport à la LFI, en grande partie à cause d'une faible exécution des dépenses d'investissement, comme cela avait, d'ailleurs, déjà été le cas en 2013.

Pour les crédits de personnels, la consommation s'est élevée à 72,80 M€ pour une ressource disponible de 79,37 M€. Le taux d'exécution est donc satisfaisant, à près de 92 %, et traduit des efforts en termes de maîtrise des effectifs. L'augmentation de ces dépenses par rapport à 2013, à hauteur de 1,10 M€, s'explique essentiellement par l'ouverture de 12 emplois dans le cadre d'un transfert de personnels du SGMAP vers la DILA pour la gestion des applications Service-public.

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement, qui se monte à près de 91 % en CP, soit une consommation de 99,50 M€ pour une prévision de 109,82 M€, témoigne d'une volonté de contenir les dépenses. C'est ainsi que les dépenses relatives à la SACIJO se sont élevées à 44,37 M€ pour une prévision établie à 47 M€ ou que les prestations de téléphonie « Allo service public 3939 », pour lesquelles une incertitude pesait sur la nature du renouvellement du marché d'externalisation, ont été exécutées à hauteur de 16 M€ en AE et 5 M€ en CP, la prévision initiale ayant été de 19 M€ en AE et 7 M€ en CP.

Les dépenses d'investissement ont, en revanche, été considérablement sous-exécutées, à hauteur d'un peu moins de 26 % en AE et de plus de 27 % en CP, soit 5,97 M€ exécutés en AE contre 22,96 M€ de crédits disponibles, et 4,81 M€ exécutés en CP contre 17,48 M€ de crédits disponibles. Cette situation résulte principalement du fait que certains projets, pourtant inscrits, n'ont pas été affectés en 2014. Ce fut, notamment, le cas du projet SCOP (logiciel intégré qui devait permettre à la DILA de disposer d'un outil de gestion budgétaire et comptable intégrant toutes les fonctionnalités), qui a été abandonné en cours d'année du fait d'une défaillance de l'intégrateur, entraînant une perte d'affectation de 1,4 M€ en AE et 3,6 M€ en CP. Il en est allé de même du portail usagers du projet de fusion des sites internet Service-public et Mon-service-public, pour 1,9 M€ en AE et 0,97 M€ en CP, ou de la mise en place d'une nouvelle version de l'application du bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), à hauteur de 0,96 M€ en CP. Un projet de restructuration des locaux n'a pas, non plus,

abouti, à hauteur de 0,65 M€ en AE et 0,37 M€ en CP. Enfin, les budgets relatifs aux marchés transférés du SGMAP ont été inscrits pour 3 M€ en AE et en CP, mais leur exécution n'a été que de 0,65 M€ en AE et 0,30 M€ en CP.

Entre 2013 et 2014, le seul facteur d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement est le transfert des marchés du SGMAP, qui a généré une consommation supplémentaire de 6 M€ en AE et de 5 M€ en CP, dont 5,2 M€ en AE et 4,9 M€ pour les dépenses de fonctionnement et 0,65 M€ en AE et 0,30 M€ en CP pour les dépenses d'investissement.

C - Une programmation réaliste des crédits

1 - Les hypothèses de budgétisation

La démarche de la DILA en matière de programmation budgétaire repose sur sa connaissance des dépenses récurrentes et inéluctables (les dépenses étant assez rigides, notamment en raison de l'importance du titre 2), ainsi que sur le recensement des nouveaux projets et des événements prévisibles, notamment par le dialogue de gestion organisé avec les différents départements gestionnaires.

La dimension budgétaire des décisions prises par le comité de direction est, également, prise en compte, de même que sont intégrées dans la programmation pluriannuelle et infra-annuelle, les tendances exposées en comité stratégique mensuel portant sur les données budgétaires, de ressources humaines et d'activité.

Quant aux recettes, le PLF pour 2014 les avait, initialement, fixées à 214,65 M€. Mais, au vu du niveau des recettes de 2013 et de la persistance de la morosité économique, ces prévisions ont été revues à la baisse au début de l'année 2014, à hauteur de 197 M€, qui apparaissaient plus conformes à la réalité. Au total, elles se sont élevées à 197,32 M€.

En définitive, la programmation des crédits n'appelle pas de remarque particulière et démontre la fiabilité globale de la budgétisation initiale. Le CBCM des services du Premier ministre a, d'ailleurs, donné un avis favorable à la programmation de la DILA dont il estimait, en 2014, qu'elle présentait un caractère soutenable.

2 - L'articulation AE-CP

La budgétisation des AE et des CP est axée sur la couverture pluriannuelle en CP des AE annuelles, engagées sur plusieurs exercices

et prend en compte les restes à payer constatés. Cette couverture est donc assurée sur la totalité de la période de programmation budgétaire pluriannuelle.

D - Le bon pilotage de la gestion des crédits

Il convient, tout d'abord, de préciser que le budget annexe n'est pas soumis à la réserve de précaution.

Chaque programme de la mission présente des caractéristiques de gestion bien spécifiques aux activités de la DILA et se trouve doté de crédits correspondant soit à des dépenses fixes liées à la structure (loyer, fluides, téléphone, restauration administrative), soit à des dépenses variables liées aux activités marchandes et non marchandes (papier, appels téléphoniques au 39 39, contenus des sites internet, etc.).

En outre, certaines dépenses étant directement liées aux volumes de recettes enregistrées, leur niveau plafond ne saurait être fixé à l'avance, comme les concentrateurs d'annonces et les greffes des tribunaux de commerce, qui sont rémunérés en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les annonces légales publiées.

Pour leur part, les activités de la SACIJO, qui assure la sous-traitance des secteurs prépresse et impression et qui gère le régime de retraite des agents de l'ex-direction des journaux officiels, sont retracées dans chacun des deux programmes en dépenses de fonctionnement comme en dépenses de personnel.

Les reports de crédits sur l'année 2014 se sont élevés à 7,96 M€ en AE et 4,05 M€ en CP. Pour ce qui est des AE, elles correspondaient à des AE non engagées en 2013, année qui avait déjà été marquée, en termes d'investissement, par des difficultés pour lancer de grands projets structurants, les réaménagements divers (déménagements vers la Tour Mirabeau ainsi que vers les sites de la rue Desaix ou du quai Voltaire) ayant fortement mobilisé les moyens humains et techniques de la DILA. Pour ce qui est des CP, la DILA ayant enregistré des charges à payer importantes au 31 décembre 2013 sur le programme 623, il a été demandé un report de CP à hauteur de 3 % des CP ouverts en LFI 2013. Une telle demande a, également, été faite sur le programme 624 afin de payer, en 2014, les sommes engagées en 2013 pour le projet SCOP et qui n'avaient pu être réglées en 2014.

Par ailleurs, un fonds de concours a été ouvert en 2014, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ayant effectué un premier versement, à hauteur de 56 779 €, dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention passée avec la DILA et relative à la mise en place

expérimentale d'une plateforme téléphonique d'information des personnes âgées et de leurs proches aidants. Cette somme a exclusivement servi au financement des dépenses de personnel engagées et payées par la DILA.

En outre, certains ajustements sont intervenus. Ainsi, la fongibilité a-t-elle été réalisée en début d'exercice pour couvrir certaines évolutions des besoins en fonctionnement des départements. L'abandon ou le report de certains projets évoqués dans le projet de loi de finances 2014, à l'instar, notamment, du portail usagers du projet de fusion des sites internet Service-public et Mon-service-public (cf. *supra*) ou de la refonte du site des Journaux officiels (à hauteur de 0,5 M€), a permis de dégager des marges de manœuvre. C'est ainsi que le renouvellement du marché de prestations de téléphonie « Allo service public 39 39 » a pu être porté, par redéploiement de crédits du titre 5, à 23 M€ en AE, contre 19 M€ au PLF. La différence s'expliquait par la nécessité de passer plusieurs marchés dans le cadre de la remise en concurrence de l'externalisation de ce service. Ces prestations furent, finalement, exécutées à hauteur de 16 M€ en AE (cf. *supra*).

Enfin, aucune dépense inhabituelle n'a été effectuée en fin d'exercice et aucune dépense normale n'a été différée ou anticipée.

E - Une exécution 2014 conforme aux plafonds du budget triennal 2013-2015

Tableau n° 3 : Respect du budget triennal 2013-2015

en M€	AE		CP	
	2013	2014	2013	2014
Budget triennal	209,90	205,80	212,50	208,40
Crédits ouverts	209,98	215,03	212,58	202,57
Ecart	+ 0,08	+ 9,23	+ 0,08	- 5,83
Dépense exécutée	184,70	190,20	174,90	177,10
Ecart	- 25,2	- 15,6	- 37,6	- 31,3

Source : DILA

La budgétisation en LFI 2014 a respecté les plafonds de crédits arrêtés sur le triennal 2013-2015 en CP. En AE, trois nouveaux facteurs sont venus modifier les prévisions 2014, qui ont dépassé le plafond de plus de 9 M€ :

- la prévision d'une réduction des dépenses pour pallier la baisse attendue des recettes d'annonces légales ;

- une augmentation des charges de la DILA liée au transfert de services numériques précédemment gérés par le SGMAP ;
- la prise en compte de l'engagement pluriannuel des dépenses liées au renouvellement du marché de prestations d'opérateur de téléphonie pour le dispositif « Allo service public 39 39 ».

Cependant, l'exécution a été inférieure aux plafonds d'AE et de CP du triennal et il n'a pas été nécessaire de mettre en œuvre le mécanisme d'auto-assurance.

Les écarts constatés entre la dynamique pluriannuelle des dépenses et les plafonds prévus par la LPFP s'expliquent donc principalement par le transfert à la DILA des marchés gérés auparavant par le SGMAP. La soutenabilité budgétaire de la mission n'est donc pas remise en cause et la trajectoire 2013-2015 devrait être respectée. En effet, les prévisions semblent justes et les besoins complémentaires sont couverts par les marges de manœuvre offertes par les projets non réalisés.

Cependant, si des difficultés devaient apparaître en 2015, la DILA serait amenée à définir de nouvelles priorités dans la réalisation de ses projets d'investissement et reporterait sur les exercices suivants ceux qui ne contribueraient pas à la modernisation de ses activités.

II - Les grandes composantes de la dépense

A - La poursuite des efforts sur la masse salariale et la gestion des emplois

Tableau n° 4 : Evolution du plafond d'emploi et de son exécution

en ETPT		2012	2013	2014
Programme 623	Schéma d'emploi	- 9	18	- 5
	Plafond d'emploi (ETPT)	436	454	449
	Exécution du plafond d'emploi (ETPT)	411	410	411
Programme 624	Schéma d'emploi	- 2	- 17	- 1
	Plafond d'emploi (ETPT)	398	381	380
	Exécution du plafond d'emploi (ETPT)	349	324	332
Mission	Schéma d'emploi	- 11	1	- 6
	Plafond d'emploi (ETPT)	834	835	829
	Exécution du plafond d'emploi (ETPT)	760	734	743

Source : DILA

Le plafond d'emploi de la DILA est resté relativement stable depuis 2012, puisqu'il est passé de 835 à 829 ETPT, soit une très légère baisse de 0,60 % pour une réduction de 6 ETPT.

La particularité de l'exercice 2014 se situe dans les ajustements de périmètre de la mission, liés à l'évolution du secteur des services numériques, et dans la poursuite des objectifs de réduction des effectifs avec application de la règle du non remplacement d'un départ sur deux. Ainsi, l'année 2014 a-t-elle enregistré 12 entrées et 25 sorties.

Pour ce qui est des mesures de périmètre, cinq ETPT inscrits en 2013 dans le cadre d'un projet d'internalisation de la mission Etalab ont été supprimés après que cette idée a été abandonnée. Concomitamment, 12 ETPT ont été ouverts en raison du transfert du SGMAP vers la DILA de la gestion des applications en ligne Service-public.

Quant à l'exécution du plafond d'emploi, elle s'est établie à 743 ETPT, contre 734 en 2013, soit une augmentation de 11 ETPT résultant exclusivement de la prise en charge des agents du SGMAP. Mais le schéma d'emploi de - 6 ETPT est respecté, les réductions ayant presque exclusivement porté sur des emplois permanents, le recours au personnel temporaire ayant très faiblement diminué (- 0,8 ETPT).

Le taux de consommation du plafond d'emploi s'élève donc, en 2014, à 89,68 %, ce qui est dans la fourchette des résultats de 2012 (91,2 %) et 2013 (87,9 %).

Tableau n° 5 : Décomposition de l'évolution de la masse salariale (hors CAS Pension)

en M€	Exécution
Socle exécution 2013 (périmètre 2014)	68,4
GVT négatif (effet noria)	0
Schéma d'emploi	- 0,1
Mesures générales	0,1
Mesures catégorielles	0
GVT positif (mesures individuelles)	0,4
Mesures diverses	- 0,7
Exécution 2014	68,1

Source : DILA

La dépense totale de titre 2 s'élève à 33,20 M€ pour le programme 623 (pour une dotation en LFI de 34,37 M€) et à 39,59 M€ pour le programme 624 (pour une dotation en LFI de 45 M€), soit un total pour la

mission de 72,80 M€. La dotation de la mission en LFI ayant été de 79,37 M€, la consommation moyenne est de 91,72 %.

En 2013, les dépenses de titre 2 avaient été de 71,70 M€, ce qui montre une progression de 1,53 % en 2014. Cependant, les dépenses sous plafond d'emploi représentent 58,03 M€, contre 56,14 M€ en 2013, soit une progression de 3,37 %. Toutefois, compte tenu des conséquences du transfert de personnels du SGMAP (0,85 M€), l'augmentation réelle des charges se limite à 1,86 % dans un contexte de stabilité des effectifs.

Dans cet ensemble intégrant rémunérations, primes et charges patronales, il convient de noter que l'augmentation de la masse salariale proprement dite (hors SGMAP) est limitée à 0,09 M€, soit 0,31 %. La progression des dépenses résulte exclusivement des augmentations conventionnelles des personnels de droit privé (+ 0,5 % en 2014) et du GVT. Ainsi, aucune mesure catégorielle nouvelle n'a été opérée. Enfin, le poste connaissant l'augmentation de charge la plus sensible est le CAS Pension (4,72 M€, soit une hausse de 0,23 M€), dont le taux avait été provisoirement réduit au mois de décembre 2013 avant de retrouver son niveau antérieur.

Quant aux dépenses hors du périmètre du plafond d'emploi, elles sont en recul de 5,13 % par rapport à 2013 (14,76 M€ contre 15,56 M€), notamment en raison de la baisse des dépenses sur le plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques, dont le montant a diminué de 0,88 M€ par rapport à 2013, nombre de bénéficiaires étant sorti de ce dispositif pour la retraite. De même n'y a-t-il eu aucun versement d'indemnité de licenciement en 2014.

Il ressort de ces différentes considérations que les dépenses de personnel apparaissent maîtrisées et soutenables. Ainsi, la réalisation en fin d'année fait apparaître un montant de crédits non consommés de 6,57 M€ sur l'ensemble de la mission, soit 8,28 % de la ressource, qui s'élevait à 79,37 M€.

B - Des efforts maintenus pour contenir les dépenses de fonctionnement

Tableau n° 6 : Evolution des dépenses de fonctionnement

en CP et en €	Exéc.2012	Exéc.2013	LFI 2014	Exéc.2014	LFI 2015
Dépenses à périmètre courant					
Dépenses à périmètre constant	87 212 362	94 454 600	106 757 182	99 494 040	98 050 783

Source : DILA

L'exercice 2014 se caractérise par une hausse de 5,34 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2013, dont le coût est passé de 94,45 M€ à 99,49 M€. Cependant, cette somme est restée inférieure de 6,8 % par rapport au montant attribué en LFI (106,76 M€).

En outre, cette augmentation tient compte du transfert de l'activité des services numériques du SGMAP vers la DILA, qui masque donc les efforts continus de cette structure pour réduire ses dépenses de fonctionnement, notamment par la rationalisation de la commande publique. C'est ainsi que la mise en œuvre ou le renouvellement de 90 marchés au cours de l'année 2014 a permis une économie de 1,7 M€ sur les coûts d'exploitation. En outre, la systématisation de la mise en concurrence sur des commandes inférieures au seuil des procédures de marché public a, également, permis de réduire les dépenses de fonctionnement.

Quant aux dépenses informatiques, après avoir beaucoup augmenté entre 2012 et 2013, passant de 6,8 M€ à 11,9 M€, elles sont restées stables en 2014, à 12 M€, mais en-deçà des prévisions.

C - La faible exécution des dépenses d'investissement

Tableau n° 7 : Part des investissements dans la mission

en €	AE	CP
Crédits mission en LFI	215 026 299	202 572 669
Crédits d'investissement en LFI	15 000 000	16 500 000
Proportion	6,98 %	8,15 %

Source : DILA

Tableau n° 8 : Evolution des dépenses d'immobilisation

en €		Exécution 2013		LFI 2014		Exécution 2014	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 623	Immobilisations corporelles	1 165 592	2 281 758	1 788 462	3 288 462	2 898 755	1 591 375
	Immobilisations incorporelles	352 120	402 644	3 211 538	3 211 538	162 752	203 772
Programme 624	Immobilisations corporelles	837 249	881 936	150 000	150 000	836 062	817 405
	Immobilisations incorporelles	7 579 419	5 186 221	9 850 000	9 850 000	2 067 800	2 193 181
Total		9 934 380	8 752 559	15 000 000	16 500 000	5 965 369	4 805 733

Source : DILA

Les éléments structurants de la politique d'investissement de la DILA sont la modernisation de l'outil de production, la transformation de locaux industriels en bureaux, la dématérialisation de l'accès à la commande publique, l'infrastructure globale informatique et le développement des applications informatiques et des sites internet. Les dépenses d'investissement de l'exercice ont, ainsi, permis de finaliser le projet STILA (système de traitement de l'information légale et administrative, permettant la saisie et le traitement des fichiers destinés à être publiés sur l'ensemble des supports de la DILA), initié en 2012, pour un coût global de quelque 3,2 M€.

Cependant, la consommation des crédits d'investissement de la mission est restée peu conforme aux prévisions établies en LFI et par rapport aux crédits disponibles. C'est ainsi que les dépenses se sont élevées à 5,97 M€ en AE et à 4,81 M€ en CP, soit des taux d'exécution respectifs d'environ 26 % et 27 %.

Cette situation s'explique, tout d'abord, par l'absence de réalisation de certains projets mentionnés au PLF, à l'instar de la refonte du site du Journal officiel, de la prise en compte de la gestion de l'annuaire inter-administrations MAIA, du projet de pré-consolidation des textes des ministères sociaux Marengo, ou encore de la mise en place du portail usagers du projet de fusion des sites internet Service-public et Mon-service-public.

Elle s'explique, ensuite, par l'arrêt du projet SCOP, après qu'ont été interrompues, dans le courant de l'été 2014, les relations avec la société Atos, prestataire de la mise en œuvre de ce projet, en raison de ses nombreuses défaillances et manquements compromettant de manière irréversible l'objectif d'une mise en production de cet outil de gestion au 1^{er} janvier 2015. La DILA a donc sollicité, sous couvert du SGG, une mission d'appui auprès du directeur interministériel des systèmes d'information et de communication (DISIC) afin de disposer d'une expertise technique, juridique et financière, sur la meilleure façon de relancer le projet et de doter la DILA d'un outil de gestion conforme à ses attentes et aux contraintes réglementaires qui s'imposent à elle.

La non-réalisation de ces projets a permis le lancement, en fin d'année, de diverses opérations telles que le remplacement, à des fins d'économie d'énergie, des fenêtres à simple vitrage des locaux de la rue Desaix (0,40 M€), la mise aux normes des systèmes d'incendie (désenfumage, portes coupe-feu, 0,30 M€) ou l'acquisition d'une centrale à air comprimé (0,35 M€).

Elle a, en outre, permis la prise en compte de nouveaux projets, tels que les évolutions sur le site Mon-service-public dans le cadre des

marchés du SGMAP ou la poursuite de l'amélioration des infrastructures informatiques (réseaux et téléphonie) pour un total de 0,79 M€.

Pour toutes les opérations clôturées, les engagements juridiques ont été nettoyés et les autorisations d'engagement rendues disponibles ont été retirées. En effet, les retraits ayant été réalisés en fin d'exercice, ces AE rendues disponibles sur des opérations affectées en 2014 n'ont pas été redéployées. Par ailleurs, les AE affectées non engagées à la fin de l'exercice et reportées sur 2015 se sont élevées à 6,65 M€.

Sur la soutenabilité des investissements, leur part dans le « stock » d'AE de la mission est de 9,99 % en termes de crédits disponibles (22,96 M€) et de 3,14 % en termes de crédits consommés (5,97 M€).

Quant aux restes à payer sur investissements, ils ne sont plus que de 3,4 M€ d'AE et ne pèsent que sur le programme 623 et pour la seule année 2015.

III - Appréciation d'ensemble : régularité, performance et soutenabilité budgétaire

A - Une exécution budgétaire sans irrégularité

L'exécution budgétaire de la mission a été régulière et ne conduit à aucune remarque particulière. Il n'y a, ainsi, pas eu de sous-estimation ou de sur-calibrage intentionnel de crédits sur les deux programmes en LFI 2014, même si des difficultés peuvent apparaître lors de la budgétisation en AE de certains grands projets dont le périmètre et le calibrage ne sont pas toujours suffisamment précis au moment des conférences budgétaires ou de la réalisation du PAP.

Pour sa part, le contrôle budgétaire n'a formulé aucune observation sur la cohérence budgétaire des documents de gestion, sur l'impact des charges prévues ou sur la couverture des dépenses.

Il convient, par ailleurs, de rappeler que la programmation budgétaire pour 2015 a pris en compte les charges à payer de 2014, tout comme la part 2015 des restes à payer constatés au 31 décembre 2014.

Les reports de charges (ou charges à payer, qui représentent les engagements de dépenses ayant fait l'objet d'une certification de service fait mais dont le règlement n'a pas été effectué au 31 décembre 2014) s'élèvent, pour l'ensemble de la mission, à 4,83 M€. Ils concernent notamment, pour les dépenses de fonctionnement, des prestations de services informatiques (0,81 M€), les travaux de collecte des annonces

réalisés par l'office spécial de publicité (0,40 M€), la publicité (0,38 M€), la maintenance informatique (0,16 M€) ou technique (0,16 M€) ainsi que la formation professionnelle (0,15 M€). Pour les dépenses d'investissement, il s'agit, essentiellement, des prestations informatiques pour le projet SCOP (0,28 M€) et de divers travaux (0,13 M€). Ces reports tiennent à ce que les livraisons sont intervenues en fin d'année et que les dépenses n'ont pu être traitées avant le 31 décembre 2014 par l'agence comptable de la DILA.

Pour ce qui concerne le fonds de concours, la configuration des outils de gestion ne permet pas d'établir, en exécution, une distinction avec les crédits budgétaires. En revanche, cette distinction est établie *a posteriori* en fonction des éléments fournis par les gestionnaires du fonds de concours (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement à imputer au fonds de concours).

B - Une démarche de performance élaborée et nécessairement incomplète

1 - Des indicateurs stables et globalement pertinents

Les quatre objectifs et les douze indicateurs de performance de la mission *Publications officielles et information administrative* ont été choisis au printemps 2009, pour le PAP 2010, au moment de la fusion des Journaux officiels et de la Documentation française et pour refléter les instructions du secrétaire général du Gouvernement. Les objectifs sont toujours d'actualité et aident la DILA pour élaborer sa programmation budgétaire et pour rendre compte de sa gestion devant le Parlement.

Les deux objectifs du programme 623 - *Edition et diffusion* retracent l'activité propre de la mission. Le premier, « moderniser la diffusion légale en développant l'offre numérique et rendre plus efficace la contribution à l'information administrative », constitue l'axe stratégique majeur de la DILA, en insistant sur la dimension numérique, désormais centrale et bientôt exclusive pour l'information légale : l'impression du BOAMP a été arrêtée au mois de janvier 2012, celle du BODACC va être dématérialisée d'ici au mois de juillet 2015 et l'arrêt de l'impression du Journal officiel est planifiée pour la fin de l'année 2015, le nombre des abonnés payants étant passé sous la barre de 2 500 en 2014.

Au deuxième objectif, « optimiser la production et la diffusion des données » sont associées les modalités de déclinaison budgétaire de la stratégie de la DILA : réduction et redéploiement des effectifs, réduction des dépenses de fonctionnement à périmètre comparable, gains de

productivité et durabilité des investissements. Son enjeu est de maîtriser ou diminuer les coûts des services rendus aux usagers grâce à une meilleure organisation et à une recherche de l'efficacité.

Les deux objectifs du programme 624 ne sont pas du tout spécifiques à la DILA et correspondent à des enjeux transversaux essentiellement logistiques, à savoir « assurer le soutien à moindre coût » et « rationaliser l'occupation du parc immobilier ».

Si les quatre objectifs sont restés identiques, les indicateurs ont évolué lorsqu'ils n'étaient plus pertinents. C'est ainsi que le sous-indicateur des visiteurs uniques sur le site « circulaires » a été abandonné en 2014 puisque devenu sans objet après son intégration dans le site Légifrance. En 2015, l'indicateur des téléchargements de documents numériques sera abandonné au profit d'un nouvel indicateur. De même, toujours en 2015, un indicateur sera instauré pour mesurer la contribution de la DILA au développement de l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

Quant aux résultats, ceux des principaux indicateurs du programme 623 sont positifs par rapport à 2013, la prévision étant, pour beaucoup, atteinte voire dépassée : progression des visites du Service-public, progression des visiteurs uniques sur le site BOAMP.fr, remontée de l'attractivité commerciale. Les résultats des indicateurs du programme 624 sont plus contrastés en ce qui concerne le soutien, mais l'indicateur immobilier est honorable. Il convient, cependant, de relativiser l'aspect « négatif » de ces résultats car la hausse du ratio RH (taux d'effectif gérant par rapport à l'effectif total) s'explique par la baisse de l'effectif total.

Il ressort de ces différents constats que les objectifs et les indicateurs de la mission apparaissent pertinents, car ils en illustrent correctement la finalité politique, et stables, parce qu'ils n'ont pas été profondément bouleversés sur la durée du budget triennal.

2 - Un lien partiel entre performance et budgétisation

Les objectifs et les indicateurs de performance de la DILA sont associés à plus de 80 % des coûts directs et indirects des activités de la mission. Ils ne couvrent pas certains projets ponctuels et les contributions aux caisses des pensions de retraite des personnels (JO et SACI).

L'atteinte des objectifs peut constituer un aboutissement et se traduire ensuite par une diminution de certains crédits, liés au démarrage d'un projet. Les crédits peuvent, également, être diminués si l'efficacité d'un projet n'est pas suffisante ou si l'utilité pour les usagers n'est pas

avérée. Au-delà des crédits, ces facteurs peuvent jouer dans l'allocation des moyens humains, qui sont une donnée essentielle du pilotage de la direction depuis qu'elle est engagée dans une politique de réduction importante de ses effectifs.

Cependant, pour des raisons logiques tenant à la politique gouvernementale et aux attentes des usagers, bien des décisions ne ressortent pas d'une corrélation entre la démarche de performance et la budgétisation. C'est ainsi que l'intégration de 12 agents du SGMAP en 2014 et le transfert des marchés d'hébergement et du socle technique du site Mon-service-public n'ont aucun lien avec les objectifs ou les indicateurs existants. Ainsi, les instructions de la politique gouvernementale, les préconisations des parlementaires et les attentes des usagers constituent-elles autant de facteurs qui vont, en plus du bilan régulier de l'utilisation des crédits et leur adaptation aux activités et projets, influencer les choix d'investissements de la DILA.

3 - Les rapports annuels de performance

La confection des RAP nécessite pour la DILA environ un mois de travail pour les structures concernées et commence par la consolidation de tous les résultats budgétaires par le département des affaires financières, en lien avec le comptable du budget annexe. Simultanément, le contrôle de gestion collecte les données nécessaires à la mesure des indicateurs de performance, en lien avec la section de comptabilité analytique.

Les résultats des indicateurs de performance et les commentaires d'analyse des résultats sont alors saisis dans l'application Farandole, selon le calendrier prescrit par la direction du budget. Le département des affaires financières dispose d'un délai supplémentaire pour saisir les tableaux de dépenses et recettes, le tableau d'équilibre, la récapitulation des crédits et des emplois, le bilan stratégique, la présentation des crédits consommés, la justification au premier euro, ainsi que l'analyse des coûts de chaque programme et action.

Aucun flux ne se déverse automatiquement dans l'application Farandole, la gestion du budget annexe *Publications officielles et information administrative* ne s'effectuant pas dans Chorus. Les données sont donc intégrées manuellement (chiffres et textes) et la direction du budget intervient lorsqu'elle constate une incohérence que les contrôles automatisés de Farandole n'auraient pas détectée.

Le suivi permanent des dépenses (budgétaires ou non) et des recettes constatées est indispensable dans le cadre du budget annexe, qui affecte une recette donnée à une dépense spécifique et dont l'équilibre des

résultats peut varier sensiblement chaque année. En outre, le suivi des indicateurs de performance s'ajoute à un suivi mensuel très détaillé de toutes les activités, certains résultats étant même suivis de façon hebdomadaire.

Au-delà des mesures de vigilance qu'ils requièrent, les RAP présentent une réelle utilité pour la DILA car ils facilitent le suivi pluriannuel des indicateurs et obligent à bien formuler la présentation des prévisions et de leur cible. Cela suppose un approfondissement des enjeux en termes de performance et un dialogue entre les responsables opérationnels et les correspondants du contrôle de gestion, ainsi qu'avec le département des affaires financières pour la gestion.

Ainsi, la démarche de performance pérenne présentée dans les RAP concourt-elle à une logique d'amélioration continue et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Elle a, en outre, été accompagné, en 2010, d'un plan dit de « nouvelle gouvernance » qui a été un puissant facteur d'intégration des équipes des deux anciennes directions.

C - Une trajectoire budgétaire soutenable mais un fort degré de rigidité des dépenses de fonctionnement

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2014 est de 39,76 M€, contre 31,77 M€ au 31 décembre 2013. Ces montants sont importants et doivent être mis en relation avec l'importance des charges à payer (cf. *supra*). Or les reports de crédits, à hauteur de 4,05 M€ en CP en 2014, n'ont pas couvert l'ensemble des charges à payer reportées de 2013 à 2014 (5,1 M€). Ces éléments ne remettent pas en cause la soutenabilité de la trajectoire budgétaire de la DILA, mais doivent faire l'objet d'une vigilance.

Par ailleurs, le montant des AE affectées non engagées est de 6,65 M€. L'absence d'engagement s'explique en grande partie par l'arrêt du projet SCOP (3,05 M€) dans le courant de l'année 2014. En outre, certaines opérations ont été affectées par des difficultés dans la réalisation des marchés (modernisation des ascenseurs, gestion technique centralisée de l'électricité, etc.). De ce fait, des AE ont été mobilisées mais les problèmes de notification de ces marchés ont empêché leur engagement.

La DILA a, également, entrepris un « nettoyage » de ses opérations anciennes et certaines opérations non mouvementées en 2014 ont été clôturées avec l'accord du CBCM des services du Premier ministre. Enfin, les opérations d'investissement clôturées au 31 décembre 2014 ont

toutes fait l'objet de retraits d'AENE conformément au décret GBCP du 7 novembre 2012.

Pour ce qui est des déterminants à moyen et long terme, les principales dépenses de la mission apparaissent contenues, malgré le changement de périmètre lié à l'accueil de l'équipe du SGMAP et des missions d'administration électronique dont elle a la responsabilité. Ainsi, les dépenses de titre 2 n'ont évolué que de 1,53 % entre 2013 et 2014, la hausse n'étant liée qu'au transfert de la masse salariale des 12 emplois en provenance du SGMAP. Quant aux dépenses de titre 3, elles ont augmenté de 5,34 % sur la même période, en grande partie à cause du transfert des marchés du SGMAP (près de 7 M€ en AE et 6 M€ en CP tous titres confondus).

Il en ressort un réel effort de maîtrise des dépenses de personnel, lié à la poursuite de la politique de réduction des effectifs. La masse salariale hors CAS Pension représente ainsi 38,40 % du total des dépenses de la mission. Quant au CAS Pension, il en représente 2,70 %.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles représentent un réel facteur de rigidité, la DILA ayant atteint un niveau de dépenses annuel de plus de 90 M€ en-dessous duquel elle ne peut passer sans remettre en cause son fonctionnement et ses activités dans l'état actuel de ses engagements. Ce socle de dépenses inéluctables correspond en effet, pour l'essentiel, à l'exécution d'engagements juridiques récurrents ou permanents (marchés, contrats, conventions).

Enfin, les engagements futurs destinés à financer de nouveaux investissements seront pris sur les AENE au 31 décembre 2014 faisant l'objet d'un report en 2015, ainsi que sur les crédits d'investissement inscrits dans la LFI 2015.

IV - Les recommandations de la Cour

A - Le suivi des recommandations formulées par la Cour au titre de la gestion 2013

Première recommandation : obtenir la rectification des écritures comptables relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor.

Cette recommandation vise à résoudre le problème posé par l'absence d'utilisation de l'excédent que dégage chaque année la DILA et qui, en 2014, s'est élevé à 20,19 M€.

Cet excédent est, en effet, versé tous les ans sur le compte de dépôt de fonds au Trésor de la DILA mais n'est pas mis en recette sur le budget général. Il vient donc accroître ce compte, qui atteint, au 31 décembre 2014, la somme de 448,53 M€ et qui n'est prélevé par personne, même s'il sert à alimenter la trésorerie de l'Etat.

La direction du budget avait, l'an dernier, indiqué que ce sujet était en cours d'expertise avec la direction générale des finances publiques et qu'une décision pourrait être arrêtée au début de l'année 2015. La Cour avait rappelé l'urgence s'attachant au règlement de ce dossier. Mais la situation est restée inchangée à ce jour, même si le sujet est toujours en cours d'expertise et que des contacts perdurent depuis 2012 entre la DILA, le CBCM auprès du Premier ministre, la direction du budget et la DGFIP.

La Cour demande que cette question soit réglée sans délai.

Seconde recommandation : maintenir les efforts entrepris pour la fiabilisation des opérations budgétaires et tout mettre en œuvre pour que le projet SCOP puisse aboutir dans les meilleurs délais.

Après les difficultés rencontrées par la DILA dans sa relation avec un prestataire défaillant, le projet a été suspendu et fait, actuellement, l'objet d'une expertise par la DISIC.

Cette recommandation n'a donc pas pu être mise en œuvre en raison d'un abandon du projet. Le besoin perdure, toutefois, d'un système d'information budgétaire et comptable performant et susceptible de faciliter la comptabilité analytique de la DILA, notamment face aux défis de l'érosion de ses recettes et d'une nécessaire quête de ressources de substitution pertinentes. Ainsi, la direction du budget reste attachée à l'établissement d'un tel système et sera attentive aux conclusions de l'audit réalisé par la DISIC. Pour sa part, la DILA souhaite engager, dès les résultats de cet audit, la mise en place d'un tel système.

B - Les recommandations formulées au titre de la gestion 2014

Au titre de l'exercice 2014, la Cour formule deux recommandations principales :

Recommandation n° 1 : rectifier les écritures comptables relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor ;

Recommandation n° 2 : engager, dès les résultats de l'audit de la DISIC, la mise en place d'un nouveau système budgétaire, comptable et commercial intégrant, notamment, des fonctions de comptabilité analytique.

ANNEXE

Tableau de la situation des recettes et des dépenses

DEPENSES		RECETTES	
SECTION DES OPERATIONS COURANTES			
Achats	52 473 559	Ventes de produits	195 464 795
Variations des stocks		Variations des stocks	
Services extérieurs	28 692 349	Production immobilisée	
Autres services extérieurs	15 133 913	Subvention exploitation	16 500
Impôts taxes et versements assimilés	203 317	Autres produits de gestion courante	88 042
Dépenses de personnel y compris impôts	73 353 781	Produits financiers	
Autres charges de gestion courante	2 124 982	Produits exceptionnels	1 697 017
Charges financières		Reprises sur amortissements et provisions	
Charges exceptionnelles	292 880	Autres recettes	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Excédent exploitation	24 991 574		
Total brut de la 1^{ère} section	197 266 354	Total brut de la 1^{ère} section	197 266 354
FDC et ADP	18 804	FDC et ADP	56 779
TOTAL BRUT AVEC FDC ET ADP	197 285 158	TOTAL BRUT AVEC FDC ET ADP	197 323 133
SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL			
Amortissement financier		Reprise du résultat d'exploitation	24 991 574
Acquisition d'immobilisations	4 805 733	Dotations aux amortissements	
Augmentation de stocks constatée en gestion		Produit brut des emprunts	
Excédent reverse au trésor		Autres recettes en capital	7 823
Utilisation et reprises de provisions		Diminution des stocks constatée en fin de gestion	
Autres dépenses en capital			
Augmentation du fonds de roulement	20 193 665	Prélèvement sur le fonds de roulement	
Total brut de la 2^{ème} section	24 999 397	Total brut de la 2^{ème} section	24 999 397
FDC et ADP	18 804	FDC et ADP	56 779
TOTAL BRUT AVEC FDC ET ADP	222 284 556	TOTAL BRUT AVEC FDC ET ADP	222 322 531
TOTAL BRUT HORS FDC ET ADP	222 265 752	TOTAL BRUT HORS FDC ET ADP	222 265 752
A déduire	-24 991 574	A déduire	-24 991 574
TOTAL NET HORS FDC ET ADP	197 274 178	TOTAL NET HORS FDC ET ADP	197 274 178

Source : DILA